

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 10 septembre 2024* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :** Mme Nathalie Traversy, *conseillère siège no 1*  
Mme Josée Bussièrès, *conseillère siège no 2*  
M. Michel Bélisle, *conseiller siège no 3*  
Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, *conseillère no 5*  
M. Jonathan Gamelin, *conseiller siège no 6*

Formant le quorum sous la présidence de monsieur le maire par intérim, Jean Précourt. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Boisvert, est également présente, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENT :** M. André Descôteaux, *maire de Pierreville*

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 9**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-09-263**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

04. Autorisation de paiement à la firme *GXPro conseil* - Services professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment - Agrandissement de l'hôtel de ville 2024 ;
05. Autorisation de renouvellement de la licence Antivirus Intercept ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

06. Autorisation de paiement à la firme Groupe TCJ - Dossier Hôtel Traversy ;

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

07. Autorisation de paiement aux *Entreprises Pierreville ltée* - Rapport d'étude de contamination du sol du site incendié de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges ;
08. Autorisation de paiement à la firme *Tetra Tech QI inc.* - Travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;
09. Autorisation de paiement à la firme *Les Services EXP inc.* - Remise en état des berges du chenal Tardif - Glissements de terrains 2018 et en front du 61, Chemin de la Coulée ;

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

10. Autorisation de paiement à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 2<sup>e</sup> fauche des abords des routes 2024 ;
11. Autorisation de paiement à *Construction et Pavage Boisvert inc.* - Réfection d'asphaltage de divers segments de rangs et de rues - TR-AS-2024 ;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

12. Autorisation de paiement du décompte progressif n°6 et de la retenue provisoire de 5 % à *Excavation McBM* - Remplacement des conduites d'égouts pluviaux et d'aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

13. Autorisation de paiement à la firme Stantec Experts-conseils Itée - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - TECQ ;
14. Mandat à la firme *ESSA-TECH / DISTEAU INC.* - Rinçage des bornes-incendies et du réseau municipal d'eau potable ;
15. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* - Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable secteur Notre-Dame ;
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement 254-2024 relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

17. Adoption du premier projet de règlement no 251-2024 modifiant le règlement d'urbanisme no 158-2017 afin d'y intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie ;
18. Date d'assemblée de consultation publique - Règlement no 251-2024 modifiant le règlement d'urbanisme no 158-2017 afin d'y intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie ;
19. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement no 253-2024 modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin de transformer l'affectation du sol *industrielle* de la zone I-01 du plan de zonage no 1 en affectation du sol *habitation* ;
20. Formation obligatoire des membres du comité consultatif d'urbanisme et autorisation de participation à la directrice générale ;
21. Demande d'appui CPTAQ - 9220-0039 Québec Inc., Camping Île du fort ;
22. Adoption de la dérogation mineure 2024-008 de monsieur Mario Tourigny, 199, rang de l'Île ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

23. Autorisation de paiement à *Groupe InfoPlus* - Achat d'un ordinateur portable pour la technicienne aux loisirs et développement de la vie communautaire ;
24. Adhésion au projet « Le Garde-Manger » - Concept de lutte contre l'insécurité alimentaire ;
25. Octroi de contrat à *Tronche de cake* - Ateliers culinaires « Cake pop » ;
26. Autorisation à la directrice générale – Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation Volet 4 du Fonds régions et ruralité ;

- 
27. Affaires diverses ;
  28. Documents déposés ;
  29. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;
  30. Levée de l'assemblée.

### **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 20 août 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

**2024-09-264**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 20 août 2024 et d'en autoriser la signature.

### **03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2024 ;

**2024-09-265**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Municipalité de PIERREVILLE**

**Conseil du mois de Septembre**

**ANNÉE 2024**

**Liste des comptes**

**Déboursés directs**

1	9963	Annulé	- \$
2	9964	Association des loisirs de St-David - Tournoi de soccer 2024 <b>R-2024-08-259</b>	300,00 \$
3	9965	Centre du Ponceau Courval inc. - Divers ponceaux <b>R-2024-08-249</b>	34 846,62 \$
4	9966	Therrien Couture Jolicoeur - HP Dossier Hôtel Traversy <b>R-2024-08-246</b>	2 409,31 \$
5	9967	Enviro 5 inc. - Hydropression, camera, rang du Petit-Bois, rang de L'Île	5 814,86 \$
6	9968	Bourque Samuel - Responsable de soccer 2024 <b>R-2024-08-260</b>	3 000,00 \$
7	9969	Hydro-Québec - Branchement des luminaires de la rue Plamondon	1 517,67 \$
8	9970	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation aux étangs	1 448,69 \$
9	9971	Stantec Experts Conseils Itée. - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées <b>R-2024-08-251</b>	5 231,36 \$
10	9972	Écomp inc. - 2/3 versements Écocentre <b>R-2024-08-253</b>	10 250,40 \$
11	9973	Larouche Vickie - Arbitrage soccer 2024 <b>R-2024-08-258</b>	312,50 \$
12	9974	Les Quais Bertrand inc. - Pièces pour quai flottant <b>R-2024-07-218</b>	3 133,07 \$
13	9975	Annulé	- \$
14	9976	Descôteaux André - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
15	9977	Beaulac Nicole - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
16	9978	Belisle Michel - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
17	9979	Boisvert Lyne - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
18	9980	Gauthier Serge - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
19	9981	Vidal Maurice - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
20	9982	Traversy Nathalie - CCU 23-04-2024 Benoit Gagnon, Éric Gagnon, CCU 03-06-2024 Luc Hervieux, Mario Tourigny	250,00 \$
21	9983	Municipalité Aston-Jonction - Adhésion énergie renouvelable <b>R-2024-08-254</b>	4 462,62 \$
22	9984	Guilbault Gaston - Remboursement au crédit client	457,02 \$
23	9985	Guilbault Gaston - Remboursement au crédit client	366,77 \$
24	9986	Vincent Pierre-Junior - Remboursement au crédit client	1 016,04 \$
25	9987	Pineault Marie-Andrée - Remboursement au crédit client	1 622,78 \$
26	9988	9482-4950 Québec inc. - Remboursement au crédit client	1 241,42 \$
27	9989	9482-4950 Québec inc. - Remboursement au crédit client	734,19 \$
28	9990	Les Entreprises Pierreville Itée. - Rapport d'étude de contamination Hôtel Traversy	2 242,01 \$
29	9991	Gestion Événementielle Deschênes inc. - Location de jeux gonflable le 08-06-2024 <b>R-2024-08-261</b>	1 448,69 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>83 606,02 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements d'août 2024	179,76 \$
2		François Roy - Déplacement d'août 2024	242,08 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>421,84 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juillet 2024	1 561,98 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du mois de juin 2024	5 164,01 \$
3		Ministre du Revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'août 2024	15 276,29 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 3/3 versements quotes-parts 2024	63 353,32 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection municipal, préventionniste	1 087,97 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'août 2024	7 087,10 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'août 2024	6 141,71 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois d'août 2024	18,34 \$
9		Telus Mobilité - Frais mensuels de la carte SIM pour panneau municipale	40,24 \$
10		Telus Mobilité - Cellulaire Sylvain, maire, DG	493,85 \$
11		Visa Desjardins - Zoom, iTunes, Microsoft, livres, Amazon, hébergement Web	1 781,97 \$
12		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>102 047,02 \$</b>

### **Fournisseurs 2024**

1	9992	Descôteaux André - Déplacements: Zone inondable, diverses visites dans Pierreville, Éoliennes, Biosphère	811,92 \$
2	9992	<b>Suite:</b> Donald Martel, pluies diluviennes, conférence Odanak	- \$
3	9993	Boisvert Lyne: Déplacements: Zone inondable, Avocats, pluies diluviennes, Biosphère, Nicolet, auditeurs, député	820,76 \$
4	9993	Suite: Drummondville (9x), diverses visites dans Pierreville	- \$
5	9993	Boisvert Lyne: Dépenses: Ordinateur portable loisirs, plastifieuse, clés,	2 573,46 \$
6	9993	<b>Suite:</b> Costco pour loisirs, vitrerie Baril (moustiquaire), pansements	- \$
7	9994	Buropro - Photocopies	193,57 \$
8	9995	Dépanneur Pierreville - Essence camions	639,21 \$
9	9996	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	45,01 \$
10	9997	Location Équipements Raydan - Courroie 5/8 x 57 pour compresseur usine ND	45,30 \$
11	9998	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation août 2024	30,00 \$
12	9999	Sports-Inter plus - Structure basket 4' <b>R-2024-07-231</b>	2 264,95 \$
13	10000	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	763,43 \$
14	10000	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	1 201,49 \$
15	10001	Les Entreprises Pierreville ltée. - Pierre de rivière au centre communautaire	360,61 \$
16	10002	Martech - Panneaux de signalisation (dos d'âne)	329,41 \$
17	10003	Mégaburo - Papeterie	826,42 \$
18	10004	Municipalité de Saint-François-du-Lac - Arrosage contre les mouches noires 4/4 versements	8 128,92 \$
19	10005	Patrick Morin inc. - Insecticide, néon, luminaire, ampoule, clés, ruban mesurer, couteau, huile, vis, tire-fond	243,77 \$
20	10006	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau août	20 819,41 \$
21	10007	RGMR Bas Saint-François - 8/12 versements quote-part	22 235,63 \$
22	10008	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Interventions, 190 Chenal-Tardif, 145 rang de l'île, 56 rue Georges...	5 092,35 \$
23	10009	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Barbeau Noah)	137,50 \$
24	10010	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Barbeau Yoan)	137,50 \$
25	10011	Déchi-Tech Mobile - Destruction de documents 2 casiers	63,24 \$
26	10012	ADN Communication - Alertes municipales août 2024	54,94 \$
27	10013	Cyr Système inc. - Vérification du débitmètre aux étangs	753,45 \$
28	10014	Gimatech Électrique inc. - Travaux sur pompe principale à la station d'égout	262,14 \$
29	10015	Lemire Maryanne - Subvention natation (Léo Bourassa Lemire), subvention dance (Béa Bourassa Lemire)	63,20 \$
30	10016	Chevalier Émmanuelle - Subvention Hockey (Tyler Lussier)	147,50 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>69 045,09 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>255 119,97 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

**Fait par Isabelle Tougas, commis comptable**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 38.

## LÉGISLATION

---

Aucun élément à ce point

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### **04. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GXPRO CONSEIL - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT - AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE 2024**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville, la résolution 2024-07-255 mandate la firme *GXPro conseil* à la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment au montant forfaitaire de 45 788,79 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 602 de 34 341,60 \$ taxes comprises, émise le 31 août 2024 par la firme *GXPro conseil* pour la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment au 31 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le mandat est effectué à 75 % ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-266**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 602 de 34 341,60 \$ taxes comprises à la firme *GXPro conseil* pour la fourniture de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment nécessaires à la réalisation de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration des plans et devis permettant la publication de l'appel d'offres au plus tard le 27 septembre 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002*

### **05. AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE ANTIVIRUS INTERCEPT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-09-324 autorise l'achat de onze (11) licences du système antivirus *Sophos Intercept* EDR valides pour un (1) an, vendues par *Groupe Infoplus* pour la somme de 1 287,55 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la protection antivirus de notre système informatique arrive à échéance le 26 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services no 62780 émise le 9 septembre 2024 par *Groupe Infoplus* pour dix (10) postes de travail et un (1) serveur se détaille comme suit :

Antivirus Intercept, période de 1 an ..... 1 239,40 \$ taxes comprises

Antivirus Intercept, période de 3 ans ..... 2 704,62 \$ taxes comprises

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-267**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement des onze (11) licences (10 postes de travail et 1 serveur) du système antivirus *Sophos Intercept* EDR pour une période de trois (3) ans, au coût de 2 704,62 \$ taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communications - Internet » 02 130 00 335*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **06. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE TCJ - DOSSIER HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-01-14 mandate ses procureurs, *Groupe TCJ*, à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre au propriétaire de l'Hôtel Traversy de prendre les mesures requises pour procéder à la démolition des fondations de l'immeuble et effectuer les travaux de nettoyage des lieux ainsi qu'à autoriser la Municipalité à entreprendre elle-même les mesures requises aux frais du propriétaire, à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 540532 de 2 299,02 \$ taxes comprises, émise le 19 juin 2024 par *Groupe TCJ*, se détaille comme suit :

#### **Honoraires professionnels**

*Me Annie Aubé à 340 \$/h pour un total de 3,85 heures de travail*

*Mme Rébecca Bibeau à 185 \$/h pour un total de 0,20 heure de travail*

*M. Samuel Lamarche à 185 \$/h pour un total de 0,40 heure de travail*

#### **Débours taxables**

*Frais d'huissiers - 153,40 \$ taxes en sus*

#### **Débours non taxables**

*Frais pour Timbre judiciaire - 485 \$*

*Frais pour copie de documents - 5 \$*

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-268

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 540532 de 2 299,02 \$ taxes comprises à la firme *Groupe TCJ*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **07. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ENTREPRISES PIERREVILLE LTÉE - RAPPORT D'ÉTUDE DE CONTAMINATION DU SOL DU SITE INCENDIÉ DE L'HÔTEL TRAVERSY SITUÉ AU 1, RUE GEORGES**

CONSIDÉRANT QU'un incendie survenu le 7 septembre 2022 a détruit l'immeuble Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges, à Pierreville et construit avec des matériaux contenant de l'amiante chrysotile ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Annie Aubé voulant que la Municipalité effectue les démarches pour obtenir une estimation des coûts pour le nettoyage des lieux et de la démolition de la fondation de l'immeuble (Hôtel Traversy) situé au 1, rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents à cette démarche ainsi qu'aux travaux de démolition et de nettoyage devront être assumés par les propriétaires de l'Hôtel Traversy inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une étude de contamination du sol du terrain situé au 1, rue Georges, à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 10312 de 2 242,01 \$ taxes comprises, émise le 29 août 2024 par *Les Entreprises Pierreville ltée* pour la fourniture d'un rapport d'étude de contamination du sol du site incendié de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges, à Pierreville ;

2024-09-269

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 242,01 \$ taxes comprises aux *Entreprises Pierreville ltée* pour la fourniture du rapport de l'étude de contamination du sol du site incendié de l'Hôtel Traversy.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

**08. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TETRA TECH QI INC.**

- TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE

- GLISSEMENT DE TERRAIN 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 60881054 de 44 545,63 \$ taxes comprises, émise le 23 août 2024 par la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les travaux se terminant au 26 juillet 2024, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	%	Budget	Facturé à ce jour	Facture
1.0 Coordination avec les différents intervenants	80%	7 900 \$	6 320 \$	1 580 \$
2.0 Collecte de données et détermination des besoins	100%	5 000 \$	5 000 \$	- \$
<b>3.0 - Exigences environnementales</b>				
3.1 Évaluation env. site phase 1 et étude écologique	100%	17 800 \$	17 800 \$	12 460 \$
3.2 Demande accords, autorisation, certificat/permis	50%	24 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
<b>4.0 - Préparation et suivi des mandats compl.</b>				
4.1 Étude de potentiel	100%	20 000 \$	20 000 \$	2 000 \$
4.2 Étude géotechnique	0%	1 100 \$	- \$	- \$
4.3 Contrôle qualitatif et de surv. en géotechnique	0%	1 500 \$	- \$	- \$
4.4 Demande CPTAQ		4 000 \$	1 203,75 \$	1 203,75 \$
5.0 P&D préliminaires (90%), estimation de coûts et rapport de conception	100%	23 000 \$	23 000 \$	- \$
6.0 P&D (100%), estimation coût/rapport conception	50%	19 000 \$	9 500 \$	9 500 \$
<b>7.0 - Services durant la construction</b>				
7.1 Visite de l'ingénieur-concepteur		7 000 \$	- \$	- \$
7.2 Réunions de chantier		6 500 \$	- \$	- \$
7.3 Surveillance bureau	0%	27 200 \$	- \$	- \$
7.3.1 Préparation de rapports		3 200 \$	560 \$	- \$
7.4 Surveillance chantier avec résidence		44 280 \$	- \$	- \$
8.0 Plans finaux (tel que construit)	0%	4 500 \$	- \$	- \$
<b>TOTAL</b>		<b>215 980 \$</b>	<b>95 383,75 \$</b>	<b>38 743,75 \$</b>

2024-09-270

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 60881054 de 44 545,63 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004*

**09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - REMISE EN ÉTAT DES BERGES DU CHENAL TARDIF - GLISSEMENTS DE TERRAINS 2018 ET EN FRONT DU 61, CHEMIN DE LA COULÉE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-63 mandate la firme *Les Services EXP inc.* à l'élaboration d'une méthode de travail précise et détaillée ainsi qu'à la préparation des plans et devis pour la remise en état des berges du chenal Tardif en front du 61, chemin de la Coulée, pour la somme de 21 270,38 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 837128 de 11 649,85 \$ taxes comprises, émise le 26 août 2024 par la firme *Les Services EXP inc.* pour les honoraires professionnels au 16 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant facturé dans le cadre de ce mandat est de 11 649,85 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-271**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 837128 de 11 649,85 \$ taxes comprises à l'entreprise *Les Services EXP inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain-chemin de la Coulée » 03 310 01 013*

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT À FERME F&Y (2013) INC. POUR LA 2<sup>E</sup> FAUCHE DES ABORDS DES ROUTES 2024**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-470 octroie le contrat du fauchage des abords des routes à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT la facture no 307446 de 13 983,84 \$ taxes comprises, émise le 1<sup>er</sup> septembre 2024 par *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 2<sup>e</sup> fauche de la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-272**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 307446 de 13 983,84 \$ taxes comprises à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 2<sup>e</sup> fauche de la saison estivale 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521*

**11. AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC. – RÉFECTION D'ASPHALTAGE DE DIVERS SEGMENTS DE RANGS ET DE RUES - TR-AS-2024**

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.



### **12. AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 ET DE LA RETENUE PROVISOIRE DE 5 % À EXCAVATION MCBM - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-173 mandate l'entreprise *Excavation McBM* pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-11-399, la Municipalité de Pierreville autorise le paiement du *Décompte progressif n°5* sur lequel, est appliquée une retenue contractuelle de 5%, le tout tel que requis aux documents d'appel d'offres jusqu'à la réception définitive des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2024, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°6 des travaux exécutés au 13 septembre 2024* d'une somme de 52 103,29 \$ taxes comprises pour la réception définitive et la libération de la retenue contractuelle de 5%, approuvé par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Stantec Experts-conseils ltée* recommande à la Municipalité de ne pas transmettre le chèque de paiement à l'entrepreneur avant la réception de la confirmation de correction des déficiences inscrites à la *Liste de non-conformité partielle et travaux à compléter*, émise par *Stantec Experts-conseils ltée* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-273

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 52 103,29 \$ taxes comprises à *Excavation McBM* pour le *Décompte progressif n°6* relatif la réception définitive et la libération de la retenue contractuelle de 5% ;

QUE le chèque soit remis à *Excavation McBM* à la réception de la confirmation de correction des déficiences émise par la firme *Stantec Experts-conseils ltée*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

### **13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME - TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1919623 de 891,06 \$ taxes comprises, émise le 20 août 2024 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale no 200, *Collecte des données*, sous-tâche no 200.100, *Collecte des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale no 200, dans le cadre de ce mandat, est de 13 365,84 \$ taxes comprises et exécuté à 75% ;

2024-09-274

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1919623 de 891,06 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

#### **14. MANDAT À LA FIRME ESSA-TECH / DISTEAU INC. - RINÇAGE DES BORNES-INCENDIES ET DU RÉSEAU MUNICIPAL D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme *Techni-Consultant inc.* a pour mandat de trouver les causes de la problématique de l'eau jaune présente dans le réseau municipal d'eau potable du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE certaines conduites du réseau municipal d'eau potable présentent une problématique de chlore ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Techni-Consultant inc.* recommande à la Municipalité de procéder au rinçage unidirectionnel des bornes-incendies et du réseau municipal d'eau potable et en collecter les données ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 24-1003 de 11 399,77 \$ taxes comprises, émise le 9 septembre 2024 par *ESSA-TECH / DISTEAU INC.* pour la réalisation de travaux de rinçage des bornes-incendies et des conduites d'eau potable du réseau municipal ;

2024-09-275

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *ESSA-TECH / DISTEAU INC.* au rinçage unidirectionnel des bornes-incendies et du réseau municipal d'eau potable pour la somme de 11 399,77 \$ taxes comprises ;

QUE dans le cadre de ce mandat, les travaux de rinçage seront échelonnés sur cinq (5) jours ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411*

#### **15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable, la Municipalité a eu recours aux services professionnels d'assistance technique et administrative de la firme *Techni-Consultant inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02490 de 143,72 \$ taxes comprises, émise le 22 août 2024 par la firme *Techni-Consultant inc.*, pour la fourniture de services professionnels d'assistance technique et administrative pour la période se terminant le 31 juillet 2024 :

Assistance technique et administrative

- Répondre aux questions de la Municipalité ou des professionnels au cours de la réalisation de leur mandat (au besoin et selon les attentes de la Municipalité)

2024-09-276

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02490 de 143,72 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant inc.*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411*

**16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-2024 RELATIF À LA TAXATION DU COURS D'EAU THOMAS-CHASSÉ**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 254-2024 relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 254-2024 relatif à la taxation du cours d'eau Thomas-Chassé est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

**AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

**17. ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 251-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NO 158-2017 AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES ÎLOTS DE CHALEUR AINSI QU'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE**

**RÈGLEMENT NO 251-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NO 158-2017 AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES ÎLOTS DE CHALEUR AINSI QU'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'adoption de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021, c 7), les municipalités doivent identifier au plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 23 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de Règlement 251-2024 a dûment été transmise par la directrice générale et greffière-trésorière, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1), et que les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

2024-09-277

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le Conseil de la Municipalité de Pierreville décrète et statue ce qui suit :

Le règlement concernant le plan d'urbanisme n° 158-2017 est modifié comme suit :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.**

Le règlement concernant le plan d'urbanisme n° 158-2017 est modifié comme suit par le présent projet de règlement :

#### **ARTICLE 3.**

Modifier l'article 3 intitulé « Les particularités municipales » en y ajoutant la section suivante intitulée « 3.1.5 Îlots de chaleur » :

##### **Îlots de chaleur**

Les îlots de chaleur désignent des secteurs où la température est plus élevée que dans les secteurs environnants. Ils sont causés principalement par la diminution du couvert végétal et l'abondance de surfaces minéralisées (ex. : aires de stationnement asphaltées).

Sur le territoire de Pierreville, les principaux îlots de chaleur correspondent aux limites du périmètre urbain.

Ce phénomène a une incidence sur la qualité de vie de la population et la santé publique, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les gens souffrant de problèmes respiratoires, devenant ainsi un enjeu de planification territoriale.

**Voir figure 2 « Carte de localisation des îlots de chaleur Pierreville »**

#### **ARTICLE 4.**

Ajouter l'élément suivant à la fin de la liste de l'article 4.1 « Les grandes orientations d'aménagement du territoire du schéma de l'aménagement de la MRC Nicolet-Yamaska » :

- **Réduire l'incidence des îlots de chaleur urbains**

#### **ARTICLE 5.**

Modifier le tableau 9 « Orientation d'aménagement proposée pour la municipalité de Pierreville » de l'article 4.2 « Les grandes orientations d'aménagement de la Municipalité de Pierreville » en ajoutant ceci au tableau :

##### **ORIENTATIONS**

Réduire l'incidence des îlots de chaleur urbains

##### **OBJECTIFS**

- Réduire le nombre d'îlots de chaleur
- Protéger le couvert forestier en milieu urbain

## **ACTIONS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE**

- Encourager la plantation d'arbres sur les propriétés privées
- Encourager le verdissement des zones commerciales, industrielles et institutionnelles

### **ARTICLE 6.**

Insérer à la fin du plan d'urbanisme, la carte des îlots de chaleur (Annexe 1) comme la figure 2.

### **ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

*Jean Précourt,*  
*Maire par intérim*

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*

## **18. DATE D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT NO 251-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NO 158-2017 AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES ÎLOTS DE CHALEUR AINSI QU'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE**

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le projet de Règlement no 251-2024 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme no 158-2017 de façon à intégrer les nouvelles orientations en lien avec les îlots de chaleur ainsi qu'une nouvelle cartographie ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-278**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18 h 00, au 26, rue Ally, à Pierreville.

## **19. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 253-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017 AFIN DE TRANSFORMER L'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE DE LA ZONE I-01 DU PLAN DE ZONAGE NO 1 EN AFFECTATION DU SOL HABITATION**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Josée Bussièrès, qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté avec dispense de lecture le projet de Règlement no 253-2024 ayant pour objet de modifier la disposition suivante du Règlement de zonage no 160-2017 :

- Transformer une zone dont l'affectation du sol est industrielle en habitation, plus particulièrement la zone I-01 au plan de zonage no 1 et les autres plans du règlement de zonage.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

## **20. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rendu obligatoire la formation des membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) afin de se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la formation « CCU - Mode d'emploi » en classe virtuelle d'une durée de 90 minutes au tarif unique de 160 \$ par personne offerte par la FQM afin de satisfaire aux obligations légales ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville est composé des six (6) membres suivants :

*M. André Descôteaux*, maire

*Mme Lyne Boisvert*, directrice générale et secrétaire d'assemblée

*Mme Nicole Beaulac*, présidente du CCU

*Mme Nathalie Traversy*, conseillère siège no 1

*M. Michel Bélisle*, conseiller siège no 3

*M. Maurice Vidal*, contribuable

*M. Serge Gauthier*, contribuable

CONSIDÉRANT QUE cette formation offrira aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-279**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les membres du comité consultatif d'urbanisme mentionnés ci-haut, à suivre la formation « CCU - Mode d'emploi » en classe virtuelle offerte par la FQM au coût de ± 160 \$ taxes comprises par membre.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation membres CCU » 02 610 00 454*

## **21. DEMANDE D'APPUI CPTAQ - 9220-0039 QUÉBEC INC., CAMPING ÎLE DU FORT**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation sur le lot 5 744 170 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone A-02 au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a reconnu un droit acquis au dossier 351049 ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de camping ne sont pas permises dans la zone, mais que celles-ci semblent bénéficier de droit acquis ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie de 0.3 ha ;

CONSIDÉRANT QUE le lot a déjà fait l'objet d'une autorisation au dossier 177762 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est entièrement utilisé à des fins autres que l'agriculture et qu'il est boisé ;

CONSIDÉRANT QUE les lots voisins servent à l'agriculture (culture et boisé) et qu'il y a de nombreuses habitations ;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot sert déjà à des fins autres qu'agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation vise à mettre en place une nouvelle installation sanitaire et non à faire de nouvelles constructions ou agrandir les activités non agricoles sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est dans le but d'obtenir un système de traitement des eaux usées adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'ingénieur au dossier, le site visé pour l'installation sanitaire est celui de meilleure qualité pour la percolation et ainsi pour un meilleur rendement du système, et ce malgré le site visé dans l'autorisation précédente ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'intérieur des limites du lot et ne s'étend pas sur les lots voisins ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité des exploitations agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche va contribuer à protéger les sources d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les superficies des propriétés foncières ;

CONSIDÉRANT QUE le camping contribue au développement économique de la région et à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne touche pas la densité d'occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un PDZA ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-280**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de 9220-0039 Québec Inc., Camping Île du fort, afin d'obtenir un système de traitement des eaux usées adéquat.

## **22. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2024-008 DE MONSIEUR MARIO TOURIGNY, 199, RANG DE L'ÎLE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de procéder à une opération cadastrale relative à la création de 5 lots, dont 4 pour des habitations contiguës ;

CONSIDÉRANT QUE le lot se trouve dans la zone C-02 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots seront desservis par les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans une zone inondable 0-2 ans, 0-20 ans et 20-100 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera en dehors de ces zones ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne seront pas dans la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la LAU, cette demande de dérogation mineure devra être présentée à la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure 2024-006, la résolution 2024-06-185 et la résolution de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le manque de logement ;

CONSIDÉRANT la densification du périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-281**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Tourigny ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'Urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **23. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE INFOPLUS - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA TECHNICIENNE AUX LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ordinateur portable pour la technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 448760 de 1 618,83 \$ taxes comprises, émise le 4 septembre 2024 par l'entreprise Groupe InfoPlus pour l'achat d'un ordinateur portable modèle HP Probook G10 i5-1334U, un sac de transport HP Topload 15.6", une souris sans-fil Logitech M310 noir ainsi qu'une souris Logitech M510 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-09-282**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussiès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de l'ordinateur portable HP Probook G10 i5-1334U au montant de 1 618,83 \$ taxes comprises, vendu par l'entreprise Groupe InfoPlus de Drummondville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ordinateurs & serveur » 03 310 01 005*



## **24. ADHÉSION AU PROJET « LE GARDE-MANGER » - CONCEPT DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la lettre de demande de participation au projet « Le Garde-Manger » créé par le Comité en sécurité alimentaire du NoYau (Développement social Nicolet-Yamaska), en partenariat avec la Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska, le CIUSSS MCQ, la MRC Nicolet-Yamaska, Ressource d'Aide Alimentaire de Nicolet, le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre, Ludolettre, la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie, le Réseau pour la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec, la ville de Nicolet, ainsi que les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer, au moins, 1 bac jaune de récupération par municipalité, afin d'inviter les citoyens et les entreprises à apporter des denrées non périssables tout au long de l'année pour les distributions alimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le NoYau effectuera plusieurs campagnes publicitaires dans le but de mobiliser les citoyens à faire des dons ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité n'aura qu'à fournir un emplacement pour le bac jaune ainsi qu'un espace d'affichage pour une affiche explicative 8½" x 11" et un code QR avec logo 4"x4" ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-283

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de participation au projet « Le Garde-Manger » ;

QUE l'emplacement du bac jaune soit à l'entrée de l'hôtel de ville ;

QUE la Municipalité réserve un espace, dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville, pour l'affichage de l'affiche explicative 8½" x 11" et du code QR avec logo 4"x4".

## **25. OCTROI DE CONTRAT À TRONCHE DE CAKE - ATELIERS CULINAIRES « CAKE POP »**

CONSIDÉRANT QUE la technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire souhaite organiser deux activités culinaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la nouvelle entreprise locale *Tronche de cake*, spécialisée dans la confection de pâtisseries personnalisées, se détaille comme suit :

### ATELIER CAKE POP - HALLOWEEN

Durée : ± 1h

Places disponibles : 10

Prix : 40\$/personne

Description : Préparation, cuisson et décoration de 12 cake pops qu'ils rapporteront à la maison.

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription seront en totalité assumés par la Municipalité afin d'offrir une activité gratuite à ses jeunes citoyens âgés de 9 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des frais d'inscription élevés, les conseillers municipaux souhaitent qu'un seul atelier soit d'abord organisé ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-284

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Tronche de cake* à la réalisation d'un atelier culinaire « Cake Pop - Halloween » pour la somme de 400 \$ taxes comprises ;

QUE cette activité est organisée pour les jeunes âgés de 9 à 12 ans.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Comité des Loisirs » 02 701 92 990*

## **26. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire réaménager le parc Lafrenière et son bord de l'eau, en améliorant les installations et infrastructures vieillissantes de ce lieu névralgique, afin que celui-ci réponde aux besoins grandissants de la population et reflète le potentiel économique, touristique, social et culturel de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE pour aider à la réalisation de ce projet, la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour le Fonds régions et ruralité, Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme soutient la réalisation de projets ponctuels et probants pour la vitalisation du territoire et contribuant à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue à des projets dont le financement n'a pu être complété après que l'ensemble des sources de financement disponibles ont été sollicitées ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme agit à l'échelle locale, dans les milieux ayant une moindre vitalité économique, sur les plans économique, social, touristique ou culturel ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-285

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour le projet de réaménagement du parc Lafrenière et son bord de l'eau ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à présenter et à signer tout document en lien avec la demande.

## **27. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

## **28. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

### **1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS**

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 ;
- Rapport mensuel du traitement des déchets - Août 2024 ;
- Rapport mensuel du traitement du compost - Août 2024 ;

### **2. CONSEILLER FORESTIER ROY INC.**

- Rapport d'étape programme mouches noir JUILLET 2024

## **29. RAPPORT MENSUEL DES RENCONTRES DES ÉLUS**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'ayant été posée, la seconde période de questions débute à 20 h 38 et se termine à 20 h 58.

## **30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2024-09-286**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 58.

---

*Jean Précourt,  
Maire par intérim*

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière*